

L'an deux mil dix huit, le vendredi trente mars, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Alain ROCHE, Maire.

Absent : Gilles GAYET

Excusée : Catherine LAMY (pouvoir à Annie TARANTOLA)

Secrétaire de séance : Alfred MOCCI

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

### **Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017 : (Adoptés à l'unanimité)**

Service assainissement → Il fait apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 11 525,93 € et pour la section d'investissement un excédent de 2 302,85 € après intégration des restes à réaliser.

Le conseil municipal décide de reporter ces excédents en 2018.

Commune → Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent cumulé de 179 953,77 € et pour la section d'investissement un excédent de 18 164,99 € après intégration des restes à réaliser.

Le conseil municipal décide de reporter en investissement la somme de 18 164,99 € et de reporter la somme de 179 953,77 € en fonctionnement.

Lotissement → Il fait apparaître un déficit global de 17 398,57 €, les deux sections confondues.

Les comptes de gestion du percepteur sont également adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **Vote des budgets primitifs 2018: (Adoptés à l'unanimité)**

Service assainissement → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 19 871 € pour la section de fonctionnement et à 34 971 € pour la section d'investissement.

Commune → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 533 463 € pour la section de fonctionnement et à 211 469 € pour la section d'investissement. Dans cette dernière apparaît l'achat éventuel d'un ordinateur, divers travaux aux bâtiments, des travaux aux voiries et les frais de maîtrise d'œuvre pour le contrat de bourg.

Lotissement → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 17 402 € pour la section de fonctionnement et à 10 766 € pour la section d'investissement.

### **Maîtrise d'œuvre travaux assainissement :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif :

BTM	37 697 € HT
INFRALIM	24 571 € HT
LARBRE INGENIERIE	19 799 € HT.

Il précise qu'après étude des offres par la commission et le bureau départemental de la qualité de l'eau, c'est la société LARBRE INGENIERIE qui obtient la meilleure note.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de LARBRE INGENIERIE et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Antenne FREE MOBILE :**

Monsieur le Maire rappelle la réunion de présentation de la société FREE MOBILE qui souhaite installer trois antennes relais FREE sur un pylône vers le stade municipal. Il présente ensuite le projet de contrat de bail à intervenir entre la commune et FREE MOBILE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la mise en place du pylône avec trois antennes relais FREE MOBILE sur la parcelle située au champs Bouny vers le stade.
- demande un loyer annuel de 2 500 €
- mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat de bail.

### **Réparation toiture logement Route du Couvent :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de l'état des lieux du logement situé 10 route du Couvent, il a été constaté une fuite dans la toiture qui a endommagé un chevron. Il convient de procéder à une réparation pour éviter plus de détérioration. Il présente ensuite le devis de la SARL TPTM de Louroux de Boule d'un montant de 1 750 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vu l'urgence de la situation, décide de faire effectuer les travaux et approuve le devis de l'entreprise TPTM.

### **Dissolution Association Foncière :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 21 octobre 2014, le bureau de l'association Foncière de Voussac avait demandé, en vue de sa dissolution, le transfert de ses propriétés, de son actif et de son passif à la commune.

Il rappelle également que lors de sa réunion du 27 novembre 2014, le conseil municipal avait également demandé ces transferts.

Il précise que l'acte sous la forme administrative a été établi et publié à la conservation des hypothèques le 31 octobre 2017.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal demande la dissolution de l'Association Foncière de la commune de Voussac.

### **Questions diverses :**

- Le conseil municipal approuve l'avenant à intervenir pour l'assistance technique du BDQE en ce qui concerne l'assainissement collectif. Cet avenant propose notamment la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2018, la transmission des résultats pour voie électronique, l'insertion de clauses relatives à l'hygiène et la sécurité et le transfert automatique de la convention en cas de transfert de compétence en cours d'année.

- Le conseil municipal décide de voter la motion proposée par les maires de Vichy et Cusset et par le bâtonnier de l'ordre de avocats de Vichy-Cusset concernant la réforme de la justice.

- Le conseil municipal accepte un don de 10€ par chèque.

- Le conseil municipal accepte un chèque de 552,16 € de GROUPAMA en règlement d'un bris de glace du tracteur.

- Georges ROBIN est désigné référent en ce qui concerne la sécurité des données informatiques en mairie.
- Le problème des camions qui traversent le bourg est posé. Des panneaux de limite de tonnage sont prévus dans le cadre du contrat de bourg qui devrait démarrer en fin d'année.